

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MAITRISE  
D'OUVRAGE UNIQUE ENTRE GARES &  
CONNEXIONS ET GRAND CHAMBERY POUR LA  
CONSTRUCTION D'OUVRAGES DE LA NOUVELLE  
GARE MULTIMODALE DE CHAMBERY CHALLES  
LES EAUX**

Entre

SNCF Mobilités (ex SNCF), Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro B 552 049 447, dont le siège est au 9 rue Jean-Philippe Rameau, 93210 Saint Denis, représentée par Monsieur Philippe RICCI, Directeur de l'Agence Gares & Connexions Centre Est Rhône-Alpin, dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommée « **Gares & Connexions** »

D'une part,

Et

La communauté d'agglomération de Grand Chambéry, représentée par son Président, Monsieur Xavier DULLIN, en vertu de la décision du conseil communautaire n°002-17C en date du 19 janvier 2017

Ci-après dénommée « Grand **Chambéry** »

D'autre part.

Gares & Connexions et Grand Chambéry sont ci-après désignés ensemble les « Parties »

## PREAMBULE

L'Etat, la Région Auvergne - Rhône-Alpes, le Département de la Savoie, la Communauté d'agglomération Grand Chambéry, la Ville de Chambéry, Gares & Connexions et SNCF Réseau travaillent depuis plusieurs années sur la création d'un pôle multimodal autour de la gare de Chambéry (Savoie).

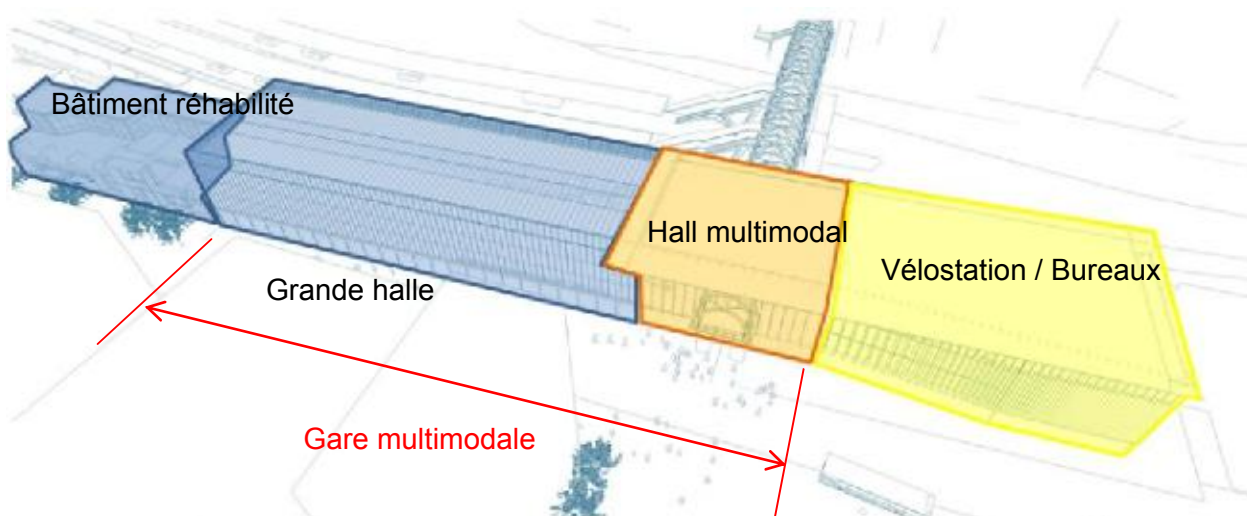
Le nouveau pôle d'échange multimodal (PEM) comprend ainsi la constitution d'une nouvelle « gare multimodale » à partir de l'imbrication :

- d'un nouveau bâtiment, sous maîtrise d'ouvrage de Gares & Connexions, dénommé « Grande halle », après démolition partielle de la gare historique dont la partie restante, hors champ d'application de la présente convention, fera d'ailleurs l'objet d'une réhabilitation ;
- d'un nouveau bâtiment sous maîtrise d'ouvrage de Grand Chambéry, dénommé « hall multimodal ».

Ces deux nouveaux bâtiments juxtaposés, n'en constitueront qu'un seul d'un point de vue architectural, et seront organisés autour d'un vaste hall commun d'un seul tenant, permettant de déployer différentes fonctionnalités de l'intermodalité dans un espace unique et partagé.

Le « hall multimodal » intègre lui-même, dans son volume, la passerelle piéton-cycle à ce jour réalisée, en franchissement des voies ferrées, avec un accès aux quais et assurant aussi la liaison entre les quartiers Cassine et du centre-ville.

Ce PEM est par ailleurs constitué d'un bâtiment devant être réalisé sous maîtrise d'ouvrage de Grand Chambéry, adossé au « hall multimodal » et devant abriter notamment une vélostation et des bureaux, dénommé « bâtiment vélostation / bureaux ».



Ainsi, il est prévu la réalisation, en tout ou partie, dans le volume du bâtiment « vélostation / bureaux » de Grand Chambéry, de certains aménagements et équipements propres à Gares & Connexions, requis au titre l'organisation et du fonctionnement de la gare de voyageurs SNCF.

Cette conception implique aussi la réalisation dans le volume du bâtiment « Grande Halle » de Gares & Connexions, d'aménagements et équipements propres à Grand Chambéry et la réalisation dans le volume et le tréfonds du bâtiment « Hall multimodal » ainsi que du bâtiment « vélostation / bureaux » de Grand Chambéry, d'aménagements et équipements propres à Gares & Connexions.

Dans le cadre de ce projet, Gares & Connexions et Grand Chambéry ont donc signé une convention de maîtrise d'ouvrage unique organisant, selon des termes d'ailleurs semblables, les conditions d'organisation des Maîtrises d'Ouvrage Uniques exercées entre Grand Chambéry et Gares et Connexions.

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 3.1 relatif aux coûts des travaux pour prendre en compte les coûts réels constatés.

**Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 DE L'AVENANT : OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique a pour objet la prise en compte des coûts réels constatés des travaux.

**ARTICLE 2 DE L'AVENANT :**

L'article 3.1 de la convention de maîtrise d'ouvrage unique est ainsi modifié comme suit :

« 3.1. Coût prévisionnel des opérations

Le coût prévisionnel des ouvrages visés à l'article 2.2., objet de la présente convention est établi comme suit :

MOAU Gares & Connexions pour le compte de Grand Chambéry	Montants Travaux en euros HT	Toutes dépenses confondues en euros HT
Escaliers mécaniques dans la partie du hall de la « grande halle »	761 029 €	960 417 €
Equipements du « hall multimodal » communs avec ceux de la « grande halle » (revêtement du sol, éclairage, vidéoprotection, portes automatiques, SSI)	275 900 €	348 187 €
Système d'information voyageur multimodal pour la « gare multimodale » (hors prestation décret gare)	36 000 €	45 432 €
Système d'information ferroviaire dans la consigne de la vélostation du bâtiment « vélostation / bureaux »	18 000 €	22 716 €
Aménagement intérieur de l'espace de vente pour la partie relative aux transports urbains Stac	325 566 €	410 864 €
Total	1 416 495 €	1 787 616 €
MOAU Grand Chambéry pour le compte de Gares & Connexions / en euros HT	Montants Travaux en euros HT	Toutes dépenses confondues en euros HT
Structure et accès pour le transport de fonds en rez-de-chaussée et sous-sol du « hall multimodal » et le bâtiment « vélostation / bureaux »	115 778 €	130 366 €
Structure et façade de l'accueil information SNCF dans le « hall multimodal » (y compris porte d'accès au quai)	15 367 €	17 304 €
Construction des pieux de la « grande halle » entre les files G7 et 60	29 194 €	32 873 €
Total	160 339 €	180 543 €

Le détail de ces coûts figure en annexe 1 du présent avenant à la convention.

Ces coûts s'entendent frais de MOE et MOA inclus.

Le paiement sera réalisé sur des coûts réels.

**ARTICLE 3 DE L'AVENANT :**

Les autres dispositions de la Convention non modifiées demeurent inchangées.

Le présent avenant prend effet à sa date de signature.

Fait à....., en deux exemplaires originaux, le.....

Pour Gares & Connexions  
Philippe RICCI  
Directeur de l'Agence CERA

Pour Grand Chambéry  
Xavier Dullin  
Président

**ANNEXES A VALEUR CONTRACTUELLE :**

Annexe 1 : Détail des coûts réels constatés pour Grand Chambéry

Annexe 1 : Détail des coûts réels constatés pour Grand Chambéry

Annexe 1 - Détail des coûts réels constatés pour Grand Chambéry					
Articles de la DFGF de Léon Grosse	Designation des postes	Unité	Quantité facturée dans le cadre de la CMDAU	PU € HT	Montant facturé dans le cadre de la CMDAU € HT
<b>Pieux</b>					
					<b>32 872,70</b>
2.1	Implantation des pieux	u	10	89,60	896,00
2.1	Forage pieux 110 T	u	10	7 784,00	77 840,00
2.1	Evacuation déblais de forage non pollués	m3	55,0	36,40	2 112,00
2.6	Recépage des têtes de pieux	u	10	202,47	2 024,70
<b>Galerie transport de fonds</b>					
					<b>130 366,47</b>
<b>Terrassements</b>					
1	Terrassements en rigoles et trous isolés	m3	19,2	32,00	614,40
1	Fouille en pleine masse compris évacuation	m3	441,6	17,60	7 772,16
1	Remblais en Talus	m3	752,6	19,20	14 449,92
	<b>Fondations</b>				<b>26 171,23</b>
2.1	Implantation des pieux	u	7	89,60	627,20
2.1	Forage pieux 110T	u	7	2 784,00	19 488,00
2.1	Evacuation déblais de forage non pollués	m3	35	36,40	1 344,00
2.2	Gros béton / Béton de rattrapage / Béton de propreté	m <sup>3</sup>	33,6	14,08	473,09
2.3	Massifs BA tête de pieux	u	7	507,46	3 552,22
2.4	Longrine en béton armé	ml	66,5	139,39	9 269,44
2.6	Recépage des têtes de pieux	u	7	202,47	1 417,29
	<b>Infrastructure</b>				<b>71 358,76</b>
3.3.1	Voiles	m <sup>2</sup>	360,0	117,16	42 177,60
3.3.4	Escalier préfabriqué en béton armé	Éns.	1	3 840,00	3 840,00
3.3.5	Badigeon bitumineux	m <sup>2</sup>	210,0	9,28	1 948,80
3.3.6	Étanchéité des parois enterrées	m <sup>2</sup>	210,0	36,48	7 660,80
3.3.6	Protection verticale type Enkadrain	ml	70,0	36,24	2 536,80
3.3.6	Drain horizontal diam 100 compris matériau drainant	ml	70,0	32,00	2 240,00
3.3.6	Feuillard métallique en partie haute	m <sup>2</sup>	132,0	81,93	10 814,76
3.2.1	Dalle portée	m <sup>2</sup>			
<b>Accueil</b>					
					<b>17 303,80</b>
5	Nettoyage et nivellement du fond de forme	m <sup>2</sup>	27,0	0,80	21,60
5	Tapis drainant	m <sup>2</sup>	27,0	18,08	488,16
5.1.1	Dalle portée	m <sup>2</sup>	27,0	77,05	2 080,35
3.1.3	Réseaux sous dallage (Réseaux secs : Fourreaux électriques CFO CFA et FT)	ml	50	4,80	240,00
	Poids charpente métallique Hall multimodal structure locaux RDC et terrasse escalade	kg	2704,0	3,15	8 517,60
4.1.2	Plancher collaborant dalle haute	m <sup>2</sup>	27,0	104,27	2 815,29
OS29 - devis 7	Porte accès SNCF au quai compris modification du tramage du mur rideau en façade Est	u	1	3 140,80	3 140,80
<b>Total € HT</b>					
					<b>180 542,97</b>